



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS - EXERCICE 2019 -**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI ZahiaProcuration à Mme Pona
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo
SEMENZIN VéroniqueProcuration à M. Pontet
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MISSOU AÏCE
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Absente
RIGAUD Hervé.....Absent
AMIC BrunoAbsent
APOTHELOZ Brigitte
BALDO AntonioProcuration à Mme Apothéloz
BLANGERO MaryseAbsente
LEPOITTEVIN ClémentAbsent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 04/04/2019 approuvant le budget primitif 2019,

Considérant la nécessité d'apporter certains ajustements techniques en section d'investissement.

Il est proposé d'apporter les modifications présentées ci-dessous au budget annexe de la Régie des Transports de la commune.

Les mouvements de la présente décision modificative s'équilibrent en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er : D'approuver la décision modificative n°1 après Budget Primitif 2019 suivant le détail ci-dessous :

Section d'investissement Recettes : Chapitre 10	Compte 1064	- 6000 €
Section d'investissement Dépenses : Chapitre 21	Compte 2135	- 6000 €

ARTICLE 2 : D'approuver les états annexes du document budgétaire.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHÉE LE : 03 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019